

Perwez, le 05/06/08.

Développement Rural – Berloz

GT 2 sur la fiche projet : aménagement de la salle de Li Vi Quarem à Corswarem Le 03/06/08

Objectif : présenter les esquisses de l'auteur de projet basées sur les résultats du premier groupe de travail et recueillir l'avis des participants.

Copie envoyée à :

- MRW – DGA, Direction de l'Espace rural, Madame Françoise Rahier ;
- l'Inspectrice de la Communauté française, Madame Laurence Henry ;
- l'Administration communale de Berloz, Collège communal ;
- les participants ;
- l'auteur Tr@me, Cécile Schalenbourg ;
- la FRW.

Présents :

Participants : Joseph Dedry, Jean-Luc Derwa, René Dehasque, Charly Laenem, Willy Thierie, Constant Onkelinx, Guy Hans, Jean Mahiels, Viviane Es, Michael Deprez, Véronique Hans, André Hovent, Michel Jadoul.

Pour l'auteur Tr@me : Cécile Schalenbourg.

Architecte : Laurent Vrancx.

Pour la FRW : Jocelyne van Lierde et Perrine Raquez.

Excusés :

Béatrice Moureau, Alain Happaerts, Fabienne De Bleye.

Accueil et introduction

Jocelyne Van Lierde, de la Fondation Rurale de Wallonie (organisme chargé d'accompagner la commune de Berloz dans le cadre de son Opération de Développement Rural), rappelle les besoins et souhaits liés d'une part, à l'utilisation de la salle de Li Vi Quarem et, d'autre part, à l'aménagement du site dans son ensemble tels que mentionnés lors du premier GT.

Mr Thierie et Mr Onkelinx n'ont pas reçu le compte rendu de la première réunion. Celui-ci leur sera transmis en même temps que le présent compte rendu.

La question du monument situé devant le futur logement public est soulevée : la Commune réfléchit à un emplacement plus approprié.

Présentation des plans de l'architecte et discussion

Cécile Schalenbourg, de la société Tr@me (chargée de rédiger le Programme Communal de Développement Rural de la commune de Berloz), rappelle les décisions prises lors de la première réunion en repartant du schéma dessiné à cette occasion.

A. Craintes soulevées

- **Concernant l'école**, l'ampleur des travaux liés à l'aménagement du site, de la salle de Li Vi Quarem et du bâtiment annexe¹ y compris les travaux visant éventuellement à déplacer les classes, vont fortement perturber les enfants et pourraient amener les parents à retirer leurs enfants de l'école si les travaux venaient à durer trop longtemps. Or, l'avenir de l'école est déjà incertain en conditions normales.

Malgré tout, il faut savoir que ces désagréments ponctuels auront pour conséquence l'existence d'une salle polyvalente et d'un site multifonctionnel qui profiteront à l'ensemble de la collectivité et ce, pour plusieurs générations.

Lors des travaux, il faudra impérativement sécuriser la cour de l'école pour éviter tout accident impliquant des enfants. De même, l'entrée et sortie de l'école pourrait se faire par l'autre côté du bâtiment. Il serait également judicieux d'organiser des réunions avec les parents et le corps éducatif avant la période des travaux.

Concernant les classes maternelles, celles-ci ont été rénovées récemment et sont en très bon état. D'où certaines réticences par rapport à la suggestion, émise lors de la première réunion, de décaler les classes vers l'arrière du bâtiment.

Il est rappelé que ce bâtiment doit être multifonctionnel et qu'il doit pouvoir répondre aux besoins de la commune qui pourraient évoluer.

- **Concernant le logement public**, celui-ci pourra avoir plusieurs vocations : logement tremplin (pour les jeunes couples), logement intergénérationnel, logement social,... Quelque soit les occupants de ce logement, ils seront également incommodés par les travaux, il faut donc tenir compte de cette réalité dans le phasage des travaux.

B. Présentation des esquisses par l'architecte, Laurent Vranx

Les commodités demandées (bar, cuisine, sanitaire, réserve, local technique pouvant par exemple accueillir la chaudière) seraient aménagées dans une annexe à la salle. Une terrasse est également prévue. Il y aurait une délimitation nette entre la salle et son parking d'une part et l'école et sa cour de récréation d'autre part, avec notamment une zone tampon entre l'accès au parking et la cour de récréation. Tant l'extérieur que l'intérieur du bâtiment demandent à être rénovés (respectivement, les murs, le toit, les châssis et, le sol, les murs, la scène qui serait agrandie, la création d'un local technique sous forme de balcon en face de la scène,...). Deux sas sont également prévus à l'intérieur du bâtiment (pour l'entrée principale donnant sur le bar ainsi qu'entre le bar et la salle).

Les participants s'interrogent sur la possibilité d'ajouter un chapiteau étant donné que l'annexe serait courbe et qu'il y a des plantations qui bordent la terrasse. Mais cela devrait être possible (tonnelles+chapiteau sur le parking).

La cafétéria pourrait être ouverte en dehors d'événements programmés afin de permettre aux habitants de se réunir.

La question de la gestion de la salle (coût de location, règlement d'ordre intérieur,...) est abordée mais ne sera pas approfondie car elle ne fait pas l'objet de cette réunion. Il est bien entendu évident que cette question doit être débattue ultérieurement (voir la fiche projet « comité de gestion des salles communales »).

Modifications apportées par rapport à la première réunion et nouveau phasage

Après observation des esquisses et discussion, un nouveau phasage est proposé ainsi que certaines modifications par rapport aux suggestions émises lors de la première réunion.

¹ Dans le présent document, le « bâtiment annexe » signifie l'ensemble du bâtiment comprenant actuellement l'école maternelle, la bibliothèque, les sanitaires, différentes réserves et le logement inoccupé à l'avant du bâtiment.

PHASE 1 A : sécuriser la cour de l'école pendant les travaux et ce, à partir de la porte d'accès actuel. Pour envisager l'entrée et la sortie de l'école par l'autre côté du bâtiment, il faudra réparer la porte.

PHASE 1 B : extension de la salle pour accueillir les commodités, rénovation lourde du bâtiment existant et aménagement des abords (comprenant la terrasse).

Un participant interroge l'architecte sur la possibilité de mettre des panneaux solaires.

Les représentants de la troupe de théâtre suggèrent l'achat de panneaux de finitions pour agrémenter la scène lorsqu'elle n'est pas utilisée.

PHASE 2 : aménagement de la cour de récréation, de la zone tampon et du parking. Possibilité d'agrandir la cour à l'arrière du bâtiment annexe. La cour est séparée du parking par une clôture et des arbustes.

PHASE 3 : aménagement du bâtiment annexe avec la création de locaux de rangement en suffisance répondant aux besoins des diverses associations mais également pour l'école ; le maintien de classes maternelles ; un local de réunion et, un voire deux logement(s) public(s) selon les besoins de la commune. La rénovation du bâtiment annexe pourrait être couverte en partie par le Développement Rural. Mais la présence d'activités relevant de la Communauté française (école notamment) requiert de trouver d'autres sources de financement complémentaires. En outre, il faudrait déterminer la nature des travaux de rénovation à entreprendre à l'extérieur du bâtiment (toiture ? murs ? châssis ?).

Etant donné que l'extension de la salle de Li Vi Quarem se fera notamment le long du pignon où est implanté la chanterie de coq, le représentant de cette association demande ce qu'il adviendra de la chanterie. La Commune a-t-elle un autre endroit à lui proposer ? Il faudra démonter le matériel pour pouvoir le réutiliser. Pour que la chanterie survive, l'activité ne peut pas être interrompue. Il faudra donc trouver une solution avant le début des travaux.

En résumé :

PHASE 1 A	Sécuriser la cour de l'école
PHASE 1 B	Extension de la salle pour accueillir les commodités, rénovation lourde du bâtiment existant et aménagement des abords (comprenant la terrasse)
PHASE 2	Aménagement de la cour de récréation, de la zone tampon et du parking
PHASE 3	Aménagement du bâtiment annexe avec la création de locaux de rangement, le maintien de classes maternelles, un local de réunion et un voire deux logement(s) public(s)

Clôture de la réunion

Jocelyne Van Lierde présente les prochaines étapes de l'Opération de Développement Rural. Le projet finalisé et budgétisé sera présenté lors des séances plénières de la CLDR qui auront lieu le mercredi 18 et le mardi 24 juin. Une rencontre avec l'équipe éducative, l'échevine de la jeunesse et la FRW va être organisée la semaine du 09 juin afin d'informer le corps enseignant sur ce projet.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Perrine Raquez